



Communiqué

Dépôt du projet de loi n° 491

Une contribution significative au débat sur la laïcité, selon la FAE

Montréal, le 12 février 2014 – La Fédération autonome de l'enseignement (FAE) souligne la contribution positive apportée par le dépôt du projet de « *Loi sur la neutralité religieuse de l'État et la lutte contre l'intégrisme religieux et modifiant la Charte des droits et libertés de la personne et la Loi sur le ministère du Conseil exécutif* » présenté par la députée de La Pinière, madame Fatima Houda-Pépin. Plusieurs aspects de ce projet abordent avec rigueur et clarté ce que doivent être les paramètres d'un État moderne et laïque tout en permettant de contrer les effets de l'intégrisme religieux. En posant les paramètres d'une véritable charte de la laïcité, ce projet de loi se rapproche de la position défendue par la FAE.

« En prévoyant la mise en place d'un centre de recherche action sur les intégrismes religieux et leurs impacts sur la démocratie, les droits de la personne et les droits de la jeunesse, et en interdisant toute ségrégation basée sur l'identité sexuelle ou religieuse, le projet de loi de madame Houda-Pépin vise les bons objectifs. Le gouvernement avec son approche identitaire cible les croyants alors que ce projet de loi avec une approche laïque s'attaque aux intégristes. Nous espérons que le gouvernement y verra une contribution importante pour améliorer son propre projet de loi qui n'a réussi, jusqu'à maintenant, qu'à semer la division parmi la population » a déclaré le président de la FAE, Sylvain Mallette.

La FAE déplore cependant que le projet de loi de la députée de La Pinière ne prévoit aucune mesure pour mettre un terme au financement public des écoles privées dont un grand nombre sont confessionnelles. Incertitude aussi sur le maintien ou le retrait du crucifix à l'Assemblée nationale dont le sort relèverait d'un vote de la députation.

« Au moment où la FAE n'a aucune assurance de pouvoir se faire entendre en commission parlementaire alors qu'il y a rumeur d'élections, nous croyons utile de rappeler au gouvernement que son propre projet de loi est perfectible. En ce sens, la contribution de madame Houda-Pépin mérite d'être soulignée afin qu'on puisse poursuivre avec sérénité les discussions déjà amorcées sur cette question. L'objectif ultime est de parvenir à une plus grande cohésion sociale qui fera de l'égalité entre les hommes et les femmes un élément incontournable de la société québécoise dans le respect de leurs droits, y compris celui de pouvoir travailler sans craindre d'être congédié par le seul fait de porter un signe religieux » a conclu M. Mallette.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes ainsi que le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

– 30 –

Source : Fédération autonome de l'enseignement
Renseignements : Armand Dubois, conseiller aux communications
514 666-7763, poste 296 - bureau
514 910-1754 - cellulaire